



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Prestation d'accompagnement social



L'AFSA, en partenariat avec SYNERGIES SOCIALES, propose une prestation d'aide sociale dédiée aux familles adhérentes de l'association. Cette prestation vise à fournir un soutien psycho-social aux familles adhérentes pour les aider à surmonter les difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées.

Objectif de la prestation :

L'objectif principal de cette prestation est d'apporter une aide psycho-sociale aux familles en leur offrant écoute, conseil et soutien pour résoudre les difficultés liées à la gestion du syndrome d'Angelman et ses impacts sur leur vie quotidienne.

Pour quels sujets l'accompagnement social peut-il être sollicité ?

Les sujets abordés lors de l'accompagnement social peuvent notamment concerner :

- Un refus de reconnaissance Affection Longue Durée (ALD)
- Un refus de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou d'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- Un besoin d'aide pour constituer un dossier auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : RQTH, AAH, PCH, AAEH pour les enfants, avec la complexité des procédures GEVASCO, demandes AESH mutualisée ou individualisée, etc.
- Des difficultés à trouver un médecin traitant familier avec le syndrome d'Angelman
- Un manque de coordination entre les différents interlocuteurs notamment pour l'accompagnement des enfants : référent handicap scolaire, médecin scolaire, psychologue scolaire, équipe pédagogique, médecin traitant, médecin spécialiste, psychologue libéral, autres professionnels libéraux, etc.
- Des prises en charge financières insuffisantes de la CPAM et de la mutuelle
- Une méconnaissance des autres organismes pouvant apporter une aide financière

Quelles sont les modalités de demande pour bénéficier de cet accompagnement ?

Les familles adhérentes à jour de leur cotisation 2024 de l'AFSA peuvent bénéficier de cette prestation en envoyant un premier mail à jean-erick.vantrimponte@angelman-afsa.org. Dans ce premier mail, merci d'indiquer :

- Votre nom, prénom et celui de votre enfant/proche porteur du syndrome ainsi que son âge
- Le sujet pour lequel vous sollicitez cette aide
- Une adresse mail et un numéro de téléphone pour vous rappeler

Un membre de l'équipe vous recontactera ensuite pour organiser l'accompagnement social.



Pour toute question ou information supplémentaire, vous pouvez contacter Jean-Erick Van Trimonte, l'interlocuteur AFSA de ce dispositif, à jean-erick.vantrimponte@angelman-afsa.org.

